

Cheseaux, le 26 janvier 2015

## **CONSEIL COMMUNAL**

### **CHESEAUX**

#### **PREAVIS N° 52/2015**

<p><b>Demande de crédit pour la réfection des aménagements sportifs à l'usage principal des écoles dans l'espace public et sportif de Derrière la Ville</b></p>
---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

#### **1. Contexte**

L'espace public et sportif situé près de la salle de gymnastique de Derrière la Ville ne correspond plus aux besoins scolaires et aux attentes de la population, depuis plusieurs années.

Les maîtres de sport du collège Derrière la Ville ont ainsi demandé voici plusieurs années la réfection de la piste de course et de la surface de saut en longueur et lancer de poids, ainsi que la création d'un terrain de sports de ballon en tartan.

Effectivement, le sol de la piste de course, ainsi que du terrain de basket, est en très mauvais état et ne permet plus une utilisation appropriée par les écoles. De plus, la pratique de la gymnastique et du sport en général sur une surface herbeuse n'est pas idéale. En effet, les risques de glissade sont beaucoup plus élevés en raison notamment de l'humidité qui peut perdurer après une période pluvieuse par exemple. Les exigences cantonales nécessitent la pose d'une surface en tartan, puisque les terrains de sport bétonnés ne sont plus souhaités, vu leur dangerosité.

Un préavis global avait été présenté à votre Conseil au début de l'année 2009 déjà. Cependant, le projet n'avait pas pu être mené à bien, en raison essentiellement des oppositions rencontrées pour la construction du skate-park, qui faisait partie intégrante du projet initial.

Depuis lors, le projet de skate-park a été revu, et un nouvel emplacement a été choisi. La Municipalité estime donc qu'il devient vraiment indispensable de planifier ces réfections, qui sont absolument nécessaires pour permettre notamment aux élèves de pratiquer les activités sportives prévues à l'extérieur.

## 2. Travaux prévus

Les travaux envisagés comprennent donc :

- la remise en état de la piste de course et de la surface de saut en longueur et lancer de poids
- la création d'une surface en tartan de 50 x 24 m, permettant la création d'un nouveau terrain de basketball/handball, avec des buts fixes pour les activités de loisirs, disponible pour l'ensemble de la population en dehors des heures scolaires.

## 3. Coût de l'opération

- Travaux préparatoires		Fr.	5'800.--
- Gros oeuvre piste de course et surface de saut		Fr.	25'600.--
- Gros œuvre terrain de Basket/handball		Fr.	144'700.--
- Revêtement en tartan de l'entier des surfaces		Fr.	87'000.--
- Marquage des pistes et sauts		Fr.	10'300.--
- Equipement du terrain (buts, panneaux, douilles etc..)		Fr.	9'500.--
- Honoraires et frais administratifs		<u>Fr.</u>	<u>6'000.--</u>
		Fr.	288'900.--
- Rabais 3 %	./. Fr.	8'600.—	Fr. 280'300.--
- Divers et imprévus		Fr.	10'000.--
- TVA 8 %		<u>Fr.</u>	<u>23'200.--</u>
<b>Total</b>			<b>Fr.313'500.--</b> =====

Un subside, dont le montant ne peut pas encore être évalué sera demandé au Fonds du sport.

## 4 Conclusion

Considérant que la réfection prévue permettra de redonner à cet emplacement une attractivité qu'il avait perdu au fil des années, et qu'elle répond aux besoins exprimés par le milieu scolaire, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 313'500.--** pour la réfection des aménagements sportifs à l'usage principal des écoles dans l'espace public et sportif de Derrière la Ville,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 52/15 du 26 janvier 2015
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 313'500.--** pour la réfection des aménagements sportifs à l'usage principal des écoles dans l'espace public et sportif de Derrière la Ville
- d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché

### DECHARGE

les commissions de leur mandat

Adopté par la Municipalité en séance du 26 janvier 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN

Annexe : plan de situation